

Québec, le 24 septembre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 22 mai 2024, le député de Camille-Laurin, M. Paul St-Pierre Plamondon, déposait une pétition demandant à l'Assemblée nationale de s'engager à augmenter les ressources d'hébergement de moyen et de long terme pour les personnes et leurs enfants victimes de violence par la création d'un programme de financement dédié à la construction de maisons d'aide et d'hébergement et de maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape et par le financement à la mission globale des maisons d'hébergement.

D'abord, je tiens à souligner que pour prévenir la violence faite aux femmes, le gouvernement a posé des gestes forts afin de mieux accompagner celles qui en sont victimes et leurs enfants. Depuis 2019, plus de 1,1 G\$ ont été consacrés à la lutte contre la violence sexuelle et la violence conjugale.

L'augmentation des ressources d'hébergement pour les personnes victimes de violence demandée dans la pétition est d'ailleurs prévue dans la *Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance 2022-2027* (Stratégie intégrée en violence). Le gouvernement s'est engagé à développer quatre nouvelles maisons d'aide et d'hébergement de 1<sup>re</sup> étape (action 15) ainsi qu'à financer les services de plus de 30 projets de maison d'aide et d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape (MH2) (action 16).

... 2

Le gouvernement travaille activement à trouver une voie de passage pour assurer la réalisation des projets. Plusieurs rencontres de consultation ont été tenues en 2024 avec les regroupements nationaux de maisons d'hébergement, la Société d'habitation du Québec (SHQ), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère des Finances et le Secrétariat à la condition féminine (SCF), afin de discuter des normes de programme en vigueur à la SHQ et des améliorations possibles dans le cadre du *Comité interministériel de suivi sur le développement des maisons d'hébergement* (Comité). Les projets de maison d'aide et d'hébergement de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étape en développement sont suivis dans le cadre de ce Comité. À ce jour, neuf projets de MH2 ont ouvert leur porte et offrent des services financés par le MSSS.

L'action 17 de la Stratégie intégrée en violence prévoit en effet « mettre en place des mécanismes visant à réduire les obstacles au développement du réseau de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, en fonction des priorités établies ». Cette action a aussi permis au SCF de financer l'embauche de chargées de projets au sein des regroupements nationaux de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale afin que celles-ci offrent une expertise, soutiennent la préparation des projets sur le terrain et en assurent le suivi.

Le financement des maisons d'aide et d'hébergement pour soutenir les services a également augmenté. En tenant compte de bonifications successives annoncées, le soutien annuel offert à ces refuges atteindra plus de 165 M\$ annuellement à terme en 2026-2027 (comparé à 77 M\$ en 2019-2020).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes salutations distinguées.

La ministre responsable de la Condition féminine,



Martine Biron